

Inspection générale
des Finances
N°2006-M-039-02
Inspection générale de
l'Administration de
l'Éducation Nationale
et de la Recherche
N°2006-032
Inspection générale de
l'Éducation Nationale
N°2006-032

Mission d'audit de modernisation

Rapport

Sur la grille horaire des enseignements au collège

Synthèse

Audits de modernisation
MINEFI - DGME - 2006
IGF – IGAENR – IGEN

La grille horaire des enseignements au collège

1. Cadre de l'audit

- La grille horaire des collégiens se situe dans la moyenne des pays européens :**
- Un horaire de travail hebdomadaire compris entre 24h30 et 28h30 d'enseignements obligatoires
- un coût par élève en augmentation
- Des performances moyennes dans les évaluations internationales
- La complémentarité entre les enseignements obligatoires, les dispositifs d'aide et de soutien et les autres modalités d'apprentissage doit être renforcée.**
- Le mode d'organisation actuel, encore trop rigide, constitue un frein à l'innovation pédagogique et à l'introduction de nouveaux modes d'apprentissage ou de nouvelles façons d'enseigner ainsi qu'à l'efficacité pédagogique recherchée notamment en langues vivantes.**
- L'audit avait donc pour objectif de :**
- Évaluer les réformes 1996 et 2002-2004 au regard des résultats et des moyens mis en œuvre,
- Repérer les leviers sur lesquels agir pour alléger l'horaire hebdomadaire obligatoire de formation du collégien, permettre une organisation différente de la semaine du collégien et l'expression de l'autonomie pédagogique de l'établissement.
- Proposer des mesures permettant d'organiser les enseignements de façon plus efficiente dans le cadre de la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences.

2. Constat

- Les grilles horaires du collège n'ont pas conduit à l'inflation observée au lycée mais leur rigidité nuit à l'adaptation locale de l'offre d'enseignement aux besoins des élèves**
- Le mécanisme d'attribution des moyens n'arrive pas toujours, malgré des progrès récents, à assurer l'équité et n'encourage pas la recherche de la performance**

- Le coût moyen du collégien a progressé de 33% entre 1990 et 2004 en raison de la démographie des élèves, de l'investissement des collectivités locales, et de la progression de la masse salariale des effectifs du MENESR**
- Une insuffisante prise en compte des enjeux majeurs : démographie et sociologie des élèves, socle commun, enseignement numérique, et des mesures d'accompagnement nécessaires aux réformes programmées.**

3. Recommandations

- Principales orientations : le Ministère doit réinvestir le pilotage stratégique et pédagogique et préciser ses attentes vis-à-vis des acteurs déconcentrés**
- Promouvoir un dialogue de gestion qui encourage la performance pédagogique et budgétaire, en cohérence avec des objectifs nationaux exigeants**
- Établir un référentiel horaire par cycle**
- Rendre attractive l'expérimentation** du référentiel en contractualisant sur les objectifs et les moyens dans un cadre pluriannuel;
- Mieux utiliser les leviers pédagogiques** : rédaction des programmes, portance des corps d'inspection, animation du conseil pédagogique, art 34 de la LOE, plafonnement à 2% du taux de redoublement, évaluation des dédoublements, renforcement de l'éducation à l'orientation
- Mieux utiliser les leviers financiers** : contractualisation sur 4 ans avec les établissements pilote, rétrocession des économies de carte de formation et redoublements, partenariats ciblés avec les collectivités locales, financement des dédoublements sur la part non fléchée de la dotation horaire
- Mieux utiliser les leviers de management et de gouvernance** :
 - Création de lieux, de relais (responsables de coordination) pour favoriser l'émergence d'un projet d'établissement, valorisation de la performance collective et individuelle, priorité donnée au bassin de formation (IPR dédié, objectifs personnels des IA et chefs d'établissements),
 - Conforter le chef d'établissement en lui donnant de nouveaux appuis : président du CA extérieur à l'EN, ouverture aux parents d'élèves, partenariat cadre formalisé avec les collectivités locales.
- Anticiper et investir les enjeux majeurs**
- Enseignement numérique** : investir massivement dans les contenus, exploiter toutes les potentialités pédagogiques y compris dans l'utilisation optimisée du temps
- Sujets partagés avec les collectivités locales** : carte scolaire, transport scolaire / internats ; politique culturelle, éducative et sociale

4. Impacts attendus

- En proposant que les établissements puissent consacrer 20% de leur dotation horaire d'enseignement à expérimenter de nouvelles modalités d'organisation pédagogique, en plafonnant le financement du redoublement à un taux de 2%, en demandant que le collège se voie définir des objectifs de résultats clairs et précis, le rapport vise à créer les conditions d'un changement d'approche du traitement de la difficulté scolaire.**
- A l'idée que l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement passe nécessairement par une augmentation de moyens, doit se substituer l'idée que l'on peut faire mieux en faisant différemment.**

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche